(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 478 796 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
21.10.2015 Bulletin 2015/43

(51) Int Cl.:
A47B 91/00 *(2006.01)* ***A47B 95/04*** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **12305066.8**

(22) Date de dépôt: **18.01.2012**

(54) **Dispositif de protection de pieds de table**

Schutzvorrichtung für Tischbeine

Device for protecting table legs

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **20.01.2011 FR 1150472**

(43) Date de publication de la demande:
25.07.2012 Bulletin 2012/30

(73) Titulaire: **Stourdza, Alexandre**
98000 Monaco (MC)

(72) Inventeur: **Stourdza, Alexandre**
98000 Monaco (MC)

(74) Mandataire: **Demoly, Pascale et al**
47, rue des Mathurins
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
FR-A- 961 168
GB-A- 945 466
US-A1- 2001 021 424
US-B1- 6 647 589

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 478 796 B1

Description

[0001] La présente invention concerne un pied de table comportant un dispositif de protection du pied de table, destiné notamment à éviter que des pieds de table soient abîmés par exemple par des chocs, et aussi à éviter qu'une personne, en particulier un enfant, se blesse lors d'un contact ou d'un choc contre un tel pied. Elle concerne plus particulièrement un tel dispositif, comportant un ou plusieurs éléments gonflables ayant un rôle d'amortissement de ces chocs.

[0002] On connaît déjà des dispositifs de protection pour des pieds de meubles.

[0003] Par exemple, US2008224001 décrit une enveloppe de protection, réalisée sous forme d'une ou plusieurs feuilles disposées en couches, qui permet d'amortir les chocs et les coups des enfants sur les pieds de table. Cette enveloppe se fixe avec des liens ou des bandes autoagrippantes autour du pied.

[0004] US6647589 décrit une enveloppe de protection, antichoc qui protège les pieds de meubles et amortit des coups. Elle est fixée par des ficelles ou des matières adhésives sur les pieds des meubles. La matière est en mousse plastique, caoutchouc naturel ou artificiel, mousses de caoutchouc naturel ou artificiel, en matériau fibreux emmêlés, ou encore en papier bulle.

[0005] US5603140 décrit un autre système de protection de pieds de table ou de meuble, dont le but est de protéger les pieds de table des animaux et des enfants qui pourraient l'abîmer. Ce dispositif comprend une partie de forme tubulaire rigide ouverte latéralement pour se placer autour du pied, et une patte solidaire de cette partie tubulaire et qui est glissée sous le pied de table, de sorte que l'ensemble reste maintenu en place sans besoin d'autres moyens d'attache.

[0006] US4323610 et US 2005/0076445 décrivent des dispositifs de protection se présentant sous forme d'une sorte de bande à placer autour du pied d'un meuble et dont les extrémités sont fixées l'une sur l'autre. Les matières utilisées dans sa fabrication peuvent être de type tapis classiques ou double-face, caoutchouc mousse, mousse plastique, cuir, tissu matelassé, vinyle gonflable ou analogues. L'attache des extrémités de la bande peut être effectuée par une sorte d'agrafage d'une extrémité sur l'autre, ou avec des bandes auto-agrippantes ou des boutons. Ces dispositifs visent essentiellement à assurer une protection au niveau de l'extrémité inférieure des pieds de meubles, en particulier pour éviter de heurter les pieds des meubles avec les orteils ou amortir ces chocs, et n'est pas adapté pour s'étendre le long d'un pied de table. De plus, étant particulièrement destinés à des pieds comportant des roulettes pivotantes, ces dispositifs sont conçus de manière à ne pas enserrer les pieds des meubles, pour laisser les possibilités de mouvement requises des roulettes.

[0007] US 2028060 décrit aussi un dispositif de type similaire, sous forme d'une sorte de bande à positionner autour du pied d'un meuble et dont les extrémités sont fixées l'une sur l'autre. Cette bande comporte notamment une enveloppe entourant un ensemble d'éléments gonflables longitudinaux parallèles, pour former une bande épaisse de forme générale parallélépipédique, et c'est cette bande qui est placée autour du pied.

[0008] US 2001/021424 décrit un emballage de protection pour le transport de divers articles fragiles tels que des verres, cet emballage comportant un corps creux tubulaire à double paroi, dans lequel l'article emballé est maintenu après gonflage du corps creux. Ce document évoque aussi l'utilisation de cet emballage pour la protection des coins ou angles d'objets fragiles fixes et l'utilisation d'une enveloppe rigide pouvant entourer l'emballage gonflable, la rigidité de cette enveloppe visant particulièrement à pouvoir empiler les articles emballés.

[0009] La présente invention vise à proposer un nouveau système de protection pour des pattes de tables, qui soit adaptable facilement sur différentes formes et dimensions de pattes. Elle vise aussi à assurer la fiabilité du maintien du dispositif de protection, en dépit des agressions extérieures qu'une telle protection peut subir du fait de ses conditions d'utilisation. Elle vise encore à permettre l'utilisation de ce dispositif de protection comme support publicitaire.

[0010] Avec ces objectifs en vue, l'invention a pour objet un pied de table tel que défini dans la revendication 1.

[0011] Par « résistance nettement supérieure », on entend ici que cette résistance assurera, face aux dites agressions mécaniques et thermiques, la préservation de la paroi du manchon de renfort pendant au moins plusieurs secondes, contrairement au matériau de la paroi mince des éléments gonflables qui serait perforé quasi instantanément.

[0012] Par agressions mécaniques et thermiques, on entend ici typiquement des agressions telles que coups de couteau, piqûres par des objets pointus usuels tels que par exemple les dents d'une fourchette, ou encore brûlures de cigarettes. De manière générale, il s'agit de toutes agressions qui peuvent typiquement survenir dans l'utilisation du dispositif par exemple sur des tables de restaurant, notamment placées en extérieur, et par lesquelles la paroi mince et souple du ou des éléments gonflables risquerait, à elle seule, d'être perforé instantanément ou très rapidement. La résistance du matériau du manchon de renfort à de telles agressions est en tout état de cause très supérieure à la résistance desdites parois minces et souples du ou des éléments gonflables. Le matériau du manchon de renfort sera donc déterminé de manière que des agressions telles que celles mentionnées ci-dessus ne puissent pas conduire, dans des conditions et un temps considéré raisonnables en fonction de l'utilisation normale du dispositif, à une détérioration traversante du manchon, et donc à un risque de percement de la paroi du ou des éléments gonflables.

[0013] Le matériau du manchon de renfort pourra par exemple être constitué de, ou comporter, un ou plusieurs des matériaux suivants : kevlar, silicone épais, maille métallique, feuille métallique ou bande métallique enrou-

lée en spires sensiblement jointives autour des éléments gonflables, etc.

[0014] La résistance propre du manchon de renfort permet ainsi d'utiliser, à l'intérieur de celui-ci, des éléments gonflables avec des parois minces et souples permettant une adaptation aisée, lors du gonflage, à différentes formes et dimensions de pieds de tables. De plus les parois de ces éléments gonflables peuvent rester très légères, et ces éléments gonflables peu coûteux et aisément fabricables par des techniques de mise en oeuvre classiques, telles que celles utilisées par exemple pour la fabrication de bouées gonflables.

[0015] La continuité de ladite paroi formant ce manchon de renfort assure ainsi une protection efficace pour éviter en utilisation courante tout dégonflage par percement des éléments gonflables, qui pourrait sinon survenir suite à une perforation, quelle que soit la cause potentielle d'une telle perforation. De plus, la continuité périphérique du manchon de renfort a un effet antivol en empêchant d'enlever facilement le dispositif mis en place sur le pied d'une table, contrairement aux systèmes selon l'art antérieur qui se présentent sous forme de bandes placées autour du pied puis raccordées par leurs extrémités par des moyens d'agrafage ou similaires, et qui peuvent donc être relativement facilement enlevés du pied de table et dérobés.

[0016] De plus encore, le manchon de renfort, en un matériau inextensible, agit pour contenir l'expansion radiale des éléments gonflables qui, en l'absence du manchon de renfort, se produirait inévitablement lors de leur gonflage. Il en résulte d'une part que le maintien du dispositif de protection sur le pied de table est amélioré, puisque toute la pression des éléments gonflables concourt à déformer ceux-ci radialement uniquement vers l'intérieur et donc à appliquer ceux-ci sur le pied, et non à créer une déformation de gonflement vers l'extérieur. Cela permet aussi d'utiliser aisément le dispositif sur des pieds de table de différentes sections, l'adaptation à chaque section se faisant simplement, lors du gonflage, par une déformation radiale des éléments gonflables vers l'intérieur, plus ou moins important en fonction de la section et de la forme du pied.

[0017] De plus encore, la non extensibilité du manchon de renfort permet de conserver au dispositif une forme extérieure prédéterminée, correspondant à celle dudit manchon, en particulier, mais non exclusivement, cylindrique, et cela quelle que soit la pression de gonflage. La forme déterminée et globalement lisse de la surface extérieure, et sa continuité, sur toute la périphérie du dispositif, permettent l'obtention une surface extérieure visible particulièrement adaptée comme surface de support de publicité ou de toute autre décoration. Cette surface de support peut être constituée directement par la surface du manchon de renfort, ou par une feuille de finition fixée à demeure sur la surface extérieure du manchon de renfort ou maintenue sur celle-ci par tous moyens adaptés de type connu.

[0018] Les éléments gonflables peuvent être fixés à demeure à l'intérieur du manchon de renfort, ou y être maintenus de manière amovible, permettant le remplacement d'un ou de plusieurs éléments gonflables, pour une meilleure adaptation à la forme du pied de table par exemple, ou pour remplacer un éléments gonflable défaillant ou pour toute autre raison, tout en conservant le manchon de renfort.

[0019] Les éléments gonflables sont préférentiellement réalisés sous forme de manchons gonflables annulaires, entourant circonférentiellement le pied de table.

[0020] Le dispositif peut comporter un manchon gonflable unique enrobant le pied de table sur toute sa longueur.

[0021] Selon un autre mode de réalisation, le dispositif comporte un ensemble de plusieurs manchons gonflables, superposables le long du pied de table.

[0022] Les éléments de manchons gonflables peuvent alors être connectés entre eux ou réalisés sous forme d'éléments indépendants, adaptés pour être superposés autour du pied de table. Chaque élément de manchon peut avoir par exemple une hauteur de 15 à 30 cm, et la hauteur des éléments peut varier le long du pied de table.

[0023] Le dispositif est mis en place par enfilage sur le pied à partir de son extrémité inférieure. Les manchons gonflables sont par exemple réalisés en matière plastique souple, par exemple en vinyle. Ils peuvent être gonflés ou pré-gonflés préalablement, ou gonflés une fois en position sur le pied de table. Un avantage particulier de l'invention est que, par le gonflage des manchons, ceux-ci tiennent ensuite en place par eux-mêmes, par l'effet de pression exercée sur le pied de table.

[0024] Les manchons ou éléments de manchons peuvent avoir en eux-mêmes un aspect décoratif. Par exemple, si le manchon de renfort est en un matériau translucide, les manchons d'un même ensemble peuvent être de couleurs différentes.

[0025] Selon un mode de réalisation particulier, le dispositif peut comporter un manchon de finition qui recouvre le ou les manchons gonflables et le manchon de renfort. Ce manchon de finition est préférentiellement en un matériau plus luxueux, par exemple cuir ou tissu. On notera incidemment que la continuité circonférentielle du manchon de renfort, et donc de sa surface extérieure et/ou du manchon de finition, permet d'assurer une continuité du décor ou de la publicité qui y est exposée, et en conséquence un aspect visuel satisfaisant, quelle que soit le positionnement angulaire du dispositif autour du pied de table, ce que ne permettent pas les systèmes antérieurs sous forme de bande enveloppante avec leurs extrémités raccordées, dont le raccord constitue nécessairement une discontinuité de surface visible.

[0026] En complément, le dispositif peut comporter une couche intermédiaire en plume, placée entre le manchon de finition et le manchon de renfort, pour créer un effet plus doux.

[0027] D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront dans la description qui va être faite, de manière nullement limitative, de deux exemples de réalisation de

l'invention.

[0028] On se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale d'un premier mode de réalisation d'un dispositif de protection conforme à l'invention présentant une forme extérieure cylindrique, utilisant un manchon gonflable unique, placé sur un pied de table,
- la figure 2 est une vue en coupe transversale selon la ligne II-II de la figure 1,
- la figure 3 est une vue d'un deuxième exemple de réalisation, de forme extérieure bombée, et utilisant plusieurs manchons gonflables superposés.

[0029] Le dispositif de protection 1 représenté figure 1 comporte un manchon gonflable unique 10 qui s'étend d'un seul tenant sur toute la hauteur du pied de table 2, par exemple environ 65 cm. Le manchon gonflable 1 comporte une paroi intérieure 11 et une paroi extérieure 12, reliées entre elles aux extrémités supérieures 13 et inférieures 14 du manchon. Les parois sont réalisées en matière plastique souple par exemple à partir de membranes minces de polyvinyle ou similaire. Une valve de gonflage 15 est prévue à proximité d'une extrémité, ici l'extrémité inférieure 14, pour insuffler de l'air dans la chambre 16 ménagée entre les parois 11 et 12, après que le manchon ait été enfilé sur le pied de table 2. Sous l'effet de la pression de l'air, la paroi intérieure 11 s'applique contre le pied 2, assurant ainsi le maintien du manchon par l'adhérence ainsi obtenue de la paroi interne 11 sur le pied 2.

[0030] Le manchon gonflable 10 est entouré d'un manchon de renfort 3, en un matériau résistant, sensiblement inextensible mais conservant une certaine souplesse pour assurer la fonction d'amortissement en cas de choc, par exemple une paroi en silicone épaisse.

[0031] Dans l'exemple présenté, comme on le voit figure 2, le manchon 1 à une section de forme générale ronde, adaptée pour entourer le pied de table 2 qui a dans l'exemple présenté une section de forme carrée. Le manchon de renfort peut aussi avoir une section ayant une autre forme géométrique. Dans tous les cas, la paroi intérieure 11 du manchon gonflable 10 est suffisamment souple pour s'appliquer sur le pied de table lors du gonflage, dans la mesure bien sûr où les dimensions générales du manchon sont adaptées à celles du pied de table.

[0032] La figure 3 illustre un mode de réalisation comportant plusieurs manchons gonflables 20 contenus à l'intérieur d'un manchon de renfort 3', chaque manchon gonflable pouvant être pourvu de sa propre valve de gonflage ou bien les différents manchons gonflables pouvant être reliés entre eux. Les manchons gonflables 20 sont superposés le long de la patte 2. Comme on le voit bien sur cette figure, les manchons gonflables 20 peuvent avoir des dimensions différentes en hauteur, et en section, ainsi qu'être réalisés de couleurs différentes, pour donner un aspect spécifique à la protection de pied de table. Dans cet exemple aussi, c'est la forme du manchon de renfort 3' qui détermine la forme extérieure du dispositif de protection.

[0033] L'épaisseur du ou des manchons gonflables, c'est-à-dire la distance entre ses parois intérieure 11 et extérieure 12, est prédéterminée pour assurer une protection suffisante en cas de choc, par déformation du ou des manchons gonflables et du manchon de renfort. Les hauteurs et épaisseurs du dispositif, du manchon de renfort et du ou des manchons gonflables peuvent varier pour s'adapter à différents formats de tables, et aussi pour créer différents volumes ou effets de pieds de tables. L'aspect extérieur peut aussi être adapté, par exemple en utilisant un sur-manchon décoratif 4, en cuir, tissus, papier, tec, etc., qui se superpose sur le manchon de renfort. L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits précédemment uniquement à titre d'exemples. Comme déjà indiqué, les formes et dimensions du dispositif peuvent être modifiées en fonction des dimensions des pieds et en fonction de l'aspect visuel recherché, en déterminant la forme du manchon de renfort et en adaptant celle des manchons gonflables. Les manchons gonflables peuvent aussi être réalisés en divers matériaux, dès lors que ceux-ci permettent d'assurer souplesse et adhérence sur les pieds de table, ou autres mobiliers similaires, et adaptabilité aux différentes formes de ces pieds.

[0034] L'invention s'applique notamment à la protection de pieds de tables de restaurants ou d'espaces publics en plein air, servant également de support publicitaire ou décoratif.

Revendications

1. Pied de table comportant un dispositif (1) de protection du pied de table, disposé autour du pied de table, et comportant un ou plusieurs éléments de protection gonflables comprenant une paroi mince et souple (12), **caractérisé en ce que** le ou les éléments de protection gonflable (10, 20) sont agencés pour envelopper le pied de table, et **en ce que** le dispositif comporte par ailleurs un manchon de renfort (3) formant une paroi continue entourant le ou les éléments de protection gonflable, le manchon de renfort étant en un matériau présentant une résistance aux agressions mécaniques et thermiques nettement supérieure à celle de la dite paroi mince du ou des éléments gonflables.

2. Pied de table selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le manchon de renfort (3) est en un matériau inextensible.

3. Pied de table selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le matériau du manchon de renfort est constitué de, ou comporte, un ou plusieurs des ma-

tériaux suivants : kevlar, silicone épais, maille métallique, feuille métallique ou bande métallique enroulée en spires sensiblement jointives autour des éléments gonflables

4. Pied de table selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le manchon de renfort (3) est cylindrique.

5. Pied de table selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le dispositif de protection présente une surface extérieure uniforme et continue adaptée pour former ou porter une surface de support de décoration ou de support publicitaire.

6. Pied de table selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les éléments gonflables (10, 20) sont fixés à demeure à l'intérieur du manchon de renfort (3).

7. Pied de table selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les éléments gonflables (10, 20) sont maintenus de manière amovible à l'intérieur du manchon de renfort (3).

8. Pied de table selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les éléments gonflables sont réalisés sous forme de manchons gonflables annulaires (10, 20), entourant circonférentiellement le pied de table (2).

9. Pied de table selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le dispositif de protection comporte un manchon gonflable unique (10) enrobant le pied de table (2) sur toute sa longueur.

10. Pied de table selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le dispositif de protection comporte un ensemble de plusieurs manchons gonflables (20), superposables le long du pied de table (2).

11. Pied de table selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** les manchons gonflables (20) sont connectés entre eux.

12. Pied de table selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** les manchons gonflables (20) sont réalisés sous forme d'éléments indépendants.

13. Pied de table selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le dispositif de protection comporte un manchon de finition (4) qui recouvre le ou les manchons gonflables et le manchon de renfort (3).

14. Pied de table selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** le manchon de finition (4) est en cuir ou tissu.

15. Pied de table selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** le dispositif de protection comporte une couche intermédiaire en plume, placée entre le manchon de finition (4) et le manchon de renfort (3).

Patentansprüche

1. Tischbein, das eine Vorrichtung (1) zum Schutz des Tischbeins umfasst, die um das Tischbein angeordnet ist und ein oder mehrere aufblasbare Schutzelemente mit einer dünnen und flexiblen Wand (12) umfasst, **dadurch gekennzeichnet, dass** das oder die aufblasbare(n) Schutzelement(e) (10, 20) dafür ausgelegt sind, das Tischbein zu umhüllen, und dass die Vorrichtung darüber hinaus eine Verstärkungsmanschette (3) umfasst, die eine durchgehende Wand bildet, die das oder die aufblasbare(n) Schutzelement(e) umschließt, wobei die Verstärkungsmanschette aus einem Material besteht, das eine deutlich höhere Beständigkeit gegen mechanische und thermische Angriffe aufweist, als die dünne Wand des oder der aufblasbaren Elemente(s).

2. Tischbein nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verstärkungsmanschette (3) aus einem undehnbaren Material besteht.

3. Tischbein nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Material der Verstärkungsmanschette aus einem oder mehreren der folgenden Werkstoffe besteht oder diese umfasst:

 Kevlar, dickes Silikon, Metallgewebe, Metallblech oder Metallband, in dicht aneinander liegenden Windungen um die aufblasbaren Elemente gewunden.

4. Tischbein nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verstärkungsmanschette (3) zylindrisch ist.

5. Tischbein nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Schutzvorrichtung eine gleichmäßige und durchgehende Außenfläche aufweist, die geeignet ist, einen Untergrund für eine Dekoration oder eine Werbung zu bilden oder zu tragen.

6. Tischbein nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die aufblasbaren Elemente (10, 20) dauerhaft in der Verstärkungsmanschette (3) befestigt sind.

7. Tischbein nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die aufblasbaren Elemente (10, 20) lösbar in der Verstärkungsmanschette (3) gehalten werden.

8. Tischbein nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die aufblasbaren Elemente in Form von aufblasbaren ringförmigen Manschetten (10, 20)

ausgeführt sind, die das Tischbein (2) umfangsmäßig umschließen.

9. Tischbein nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Schutzvorrichtung eine einzige aufblasbare Manschette (10) umfasst, die das Tischbein (2) auf seiner gesamten Länge umschließt.

10. Tischbein nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Schutzvorrichtung eine Gesamtheit mehrerer aufblasbarer Manschetten (20) umfasst, die längs des Tischbeins (2) übereinander angeordnet werden können.

11. Tischbein nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die aufblasbaren Manschetten (20) untereinander verbunden sind.

12. Tischbein nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die aufblasbaren Manschetten (20) in Form von unabhängigen Elementen ausgeführt sind.

13. Tischbein nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Schutzvorrichtung eine Deckmanschette (4) umfasst, die die aufblasbare(n) Manschette(n) und die Verstärkungsmanschette (3) bedeckt.

14. Tischbein nach Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Deckmanschette (4) aus Leder oder Stoff ist.

15. Tischbein nach Anspruch 14, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Schutzvorrichtung eine Zwischenschicht aus Federn zwischen der Deckmanschette (4) und der Verstärkungsmanschette (3) umfasst.

Claims

1. Table leg comprising a device (1) for protecting the table leg, placed around the table leg and comprising one or more inflatable protective elements including a thin and flexible wall (12), **characterised in that** the inflatable protective element or elements (10, 20) is/are arranged to wrap the table leg and **in that** the device moreover comprises a reinforcing sleeve (3) forming a continuous wall around the inflatable protective element or elements, the reinforcing sleeve being made of a material offering a resistance to mechanical and thermal aggressions significantly higher than that of said thin wall of the inflatable element or elements.

2. Table leg according to claim 1, **characterised in that** the reinforcing sleeve (3) is made of an inextensible material.

3. Table leg according to claim 2, **characterised in that** the material of the reinforcing sleeve consists of or comprises one or more of the following materials: Kevlar, thick silicone, metallic mesh, metallic sheet or metallic strip wound in turns substantially contiguous around the inflatable elements.

4. Table leg according to claim 1, **characterised in that** the reinforcing sleeve (3) is cylindrical.

5. Table leg according to claim 1, **characterised in that** the protective device has a uniform and continuous outer surface adapted to form or carry a decoration support or advertising support surface.

6. Table leg according to claim 1, **characterised in that** the inflatable elements (10, 20) are permanently fixed inside the reinforcing sleeve (3).

7. Table leg according to claim 1, **characterised in that** the inflatable elements (10, 20) are held in a movable manner inside the reinforcing sleeve (3).

8. Table leg according to claim 1, **characterised in that** the inflatable elements are made in the form of annular inflatable sleeves (10, 20) circumferentially surrounding the table leg (2).

9. Table leg according to claim 8, **characterised in that** the protective device comprises a single inflatable sleeve (10) encasing the table leg (2) over its complete length.

10. Table leg according to claim 8, **characterised in that** the protective device comprises a set of several inflatable sleeves (20) which can be superimposed along the table leg (2).

11. Table leg according to claim 10, **characterised in that** the inflatable sleeves (20) are connected to each other.

12. Table leg according to claim 10, **characterised in that** the inflatable sleeves (20) are made in the form of independent elements.

13. Table leg according to claim 1, **characterised in that** the protective device comprises a finishing sleeve (4) which covers the inflatable sleeve or sleeves and the reinforcing sleeve (3).

14. Table leg according to claim 13, **characterised in that** the finishing sleeve (4) is made of leather or fabric.

15. Table leg according to claim 14, **characterised in**

that the protective device comprises an intermediary layer of feathers, placed between the finishing sleeve (4) and the reinforcing sleeve (3).

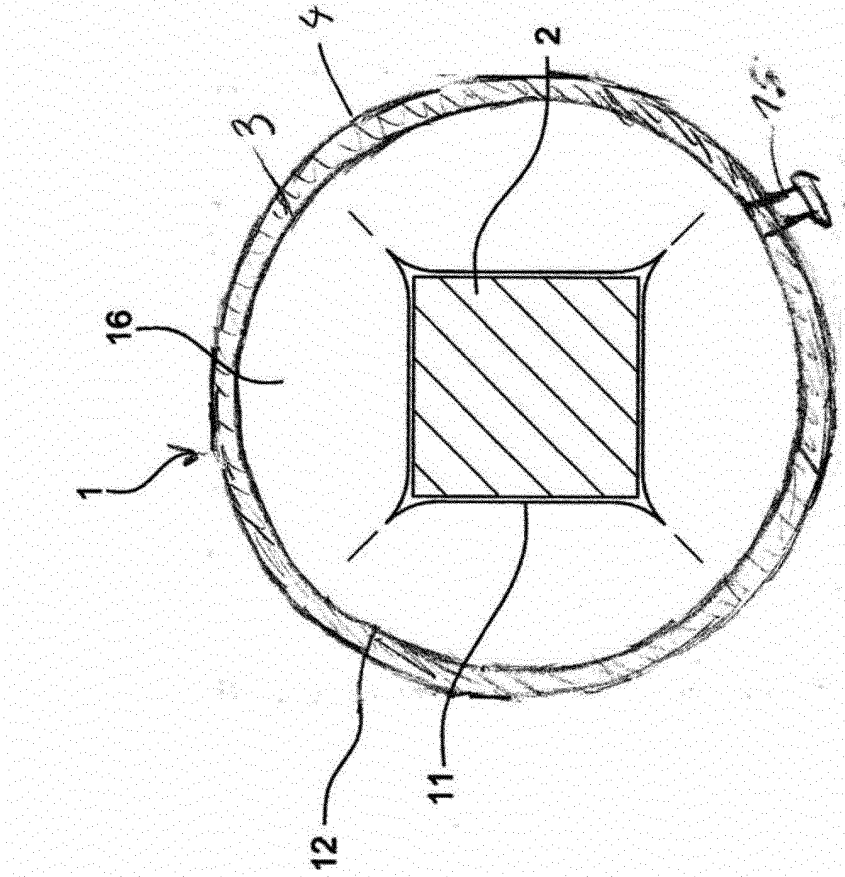


Fig. 2

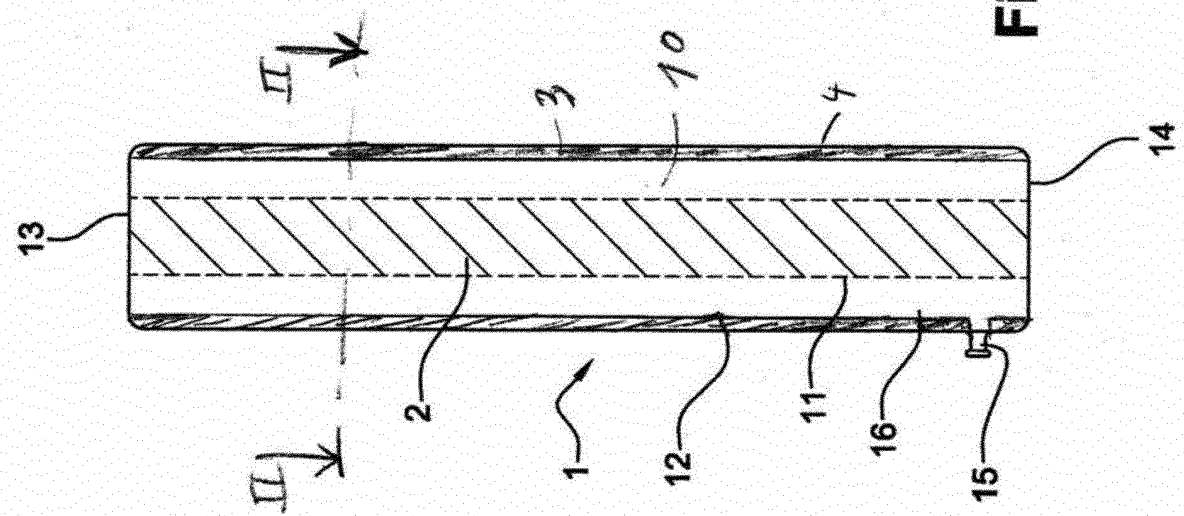


Fig. 1

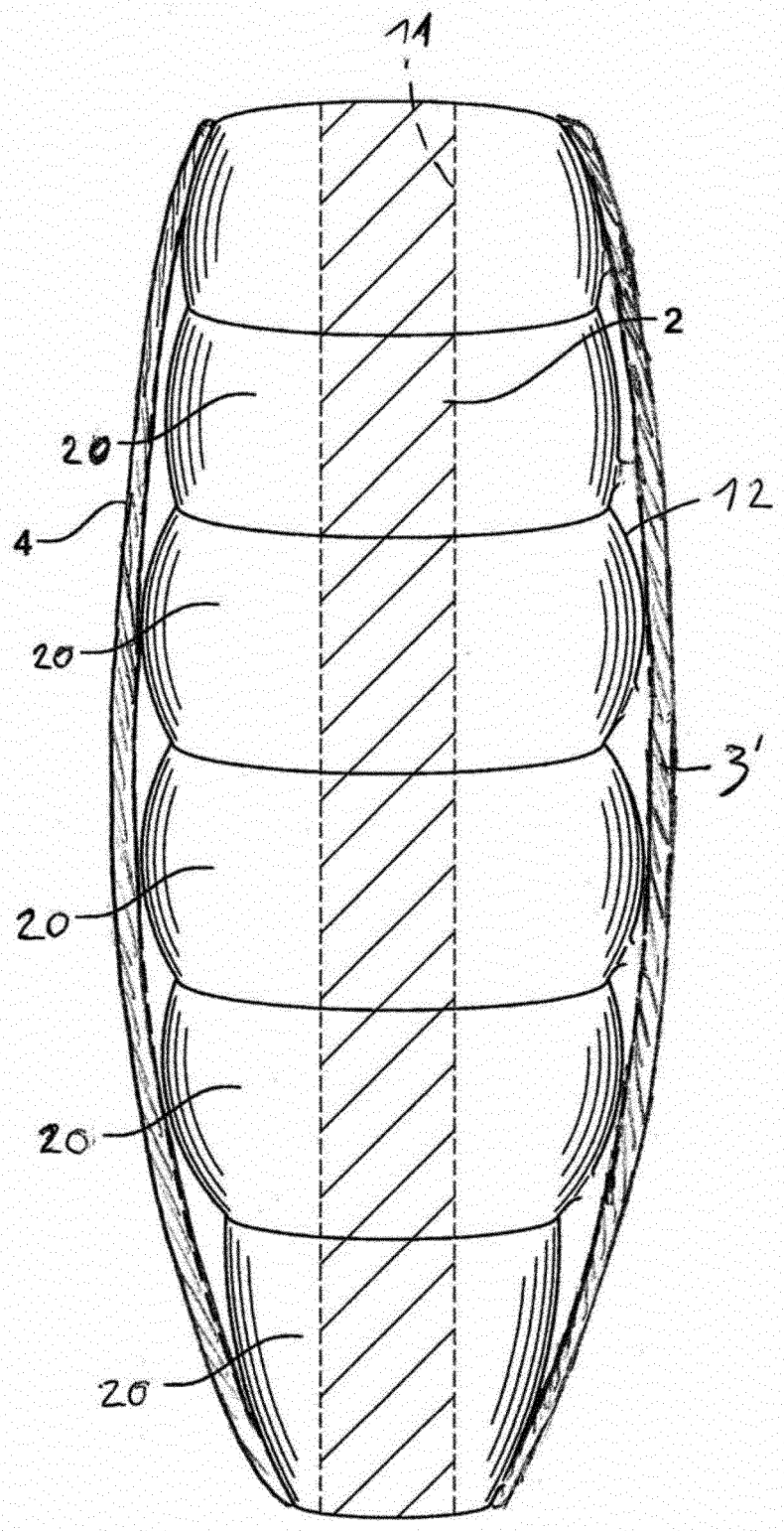


Fig. 3

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2008224001 A **[0003]**
- US 6647589 B **[0004]**
- US 5603140 A **[0005]**
- US 4323610 A **[0006]**
- US 20050076445 A **[0006]**
- US 2028060 A **[0007]**
- US 2001021424 A **[0008]**